

Propositions de la filière du GNV / bioGNV au plan de relance post COVID-19

Le transport propre au service de la relance économique

La crise sanitaire actuelle a un impact sans précèdent sur l'économie en général et sur la mobilité en particulier. L'AFGNV a décidé d'être force de propositions pour accompagner la relance économique tout en favorisant la transition énergétique vers une mobilité plus durable. L'objectif de ces propositions est de permettre aux professionnels, notamment les transporteurs routiers, les artisans et les TPE, d'accéder à une solution de mobilité alternative au Diesel et économique. C'est ainsi que l'AFGNV promeut quatre propositions pour favoriser la mutation des flottes d'entreprises vers le GNV classé Crit'Air 1 et dont les bénéfices sur les gaz à effet de serre sont renforcés par le bioGNV (en 2019, 16% de la consommation était du bioGNV). Les aides directes à l'achat de véhicules et à la construction de stations privatives ont été privilégiées, le suramortissement étant inopérant en période de crise.

-	•	* §	
•	•	-	-
<3,5 t	3,5 t	7 à 16 t	19/26 t

Quoi ? Proposer un crédit d'impôt, en remplacement du suramortissement actuel, à l'achat ou à la location d'un véhicule GNV pour les véhicules > ou = 2.6t : à hauteur de 20% de la valeur d'achat pour les véhicules < ou = 3.5t et à hauteur de 25% de la valeur d'achat pour les véhicules > 3.5t

Pour qui? Toutes les entreprises

Pourquoi ? Relancer les ventes de véhicules en privilégiant les véhicules propres (ie Crit'Air 1) et permettre aux acquéreurs de réduire leurs charges d'exploitation grâce à un carburant plus économique

Combien ? | Enveloppe de l'ordre de 30 millions d'euros par an

Durée ? | 2020, 2021 et 2022

2 – Étendre le crédit d'impôt aux véhicules GNV < 2.6t pour les TPE et artisans

Quoi ? Proposer un crédit d'impôt à l'achat ou à la location d'un véhicule GNV à hauteur de 20% de la valeur d'achat pour les véhicules < 2.6t

Pour qui? Les entreprises avec un effectif < ou = 10 salariés et les entreprises artisanales

Pourquoi ? Relancer les ventes de véhicules en privilégiant les véhicules propres (ie Crit'Air 1) et permettre aux TPE et artisans de réduire leurs charges d'exploitation grâce à un carburant plus économique

Combien ? | Enveloppe de l'ordre de 10 millions d'euros par an

Durée ? 2020, 2021 et 2022

3 - Aide à l'investissement dans une station GNV/bioGNV privative

Quoi ? Proposer un crédit d'impôt couvrant une partie des coûts des installations d'avitaillement privatives GNV / bioGNV

Pour qui? | Professionnels

Pourquoi ? Favoriser le déploiement des véhicules propres en facilitant l'accès à l'avitaillement et tirer la filière des installateurs et équipementiers

Combien ? | 10% du coût de la station plafonné à 100k€/station

Durée | 2020, 2021 et 2022



4 - Maintenir la transition écologique amorcée dans les transports publics

Quoi ? Maintenir les objectifs de l'article 37 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte concernant les autobus et les autocars

Pourquoi ? | Garantir les investissements actuels dans la modernisation des dépôts et des matériels roulants

Comment ? Orienter une partie du plan de relance vers les Autorités Organisatrices de la Mobilité (comme demandé par les Régions de France)

Combien? Le montant d'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de la LTECV dans les délais initialement prévus